

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM MARSEILLE CHARTREUX 221 AVENUE DES CHARTREUX 13004 MARSEILLE

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 500 €.

Azan mickael, gérant de la société M.M.I 47 , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 213 AVENUE DES CHARTREUX 13004 MARSEILLE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Azan Mickael, 22 traverse marcel Maridet 13012 Marseille
Nombre de parts	150
Montant versé	1 500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 06 septembre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

lu et approuvé

